

## **Avis de motion**

### Charte du comité de jeux de table

**Philippe Roberge propose de créer un Comité de jeux de table avec un budget de 2000\$ provenant du Fond de soutien aux comités, ainsi que la charte suivante :**

## **Charte du comité de jeux de table**

### ***Définition du comité***

Le comité de jeux de table de l'AESS est composé de membres de l'AESS et de membres de la communauté de l'UQAM.

Il introduit les étudiants/étudiantes de l'AESS aux divers types de jeux de société et de jeux de rôle et offre du divertissement social entre les étudiants/étudiantes.

Les types de jeux qu'on retrouve au comité de jeux de table de l'AESS sont inclus dans deux grandes catégories, soit les jeux de rôle et les jeux de société.

Le comité de jeux de table de l'AESS considère un jeu de rôle comme étant une activité sociale où des gens se réunissent pour élaborer collectivement une fiction. Les activités caractérisées en tant que jeux de rôle sont principalement définies comme étant des jeux de rôle «Papier et crayon», se jouant en groupe, communément avec des dés, des feuilles de papier et un meneur/une meneuse de jeu qui bâtit la narration et prend le rôle des personnages non-joueurs.

Le comité de jeux de table de l'AESS considère un jeu de société comme étant un jeu physique sur table qui se pratique à plusieurs personnes. Les activités caractérisées en tant que jeux de société incluent mais ne sont pas limitées à :

1. Les jeux de plateaux, se jouant sur un plateau de jeu, communément avec des jetons, des cartes et/ou des dés.
2. Les jeux de cartes, soit avec des cartes traditionnelles ou des cartes à jouer spécifiques. Inclut les jeux de cartes à échanger et les jeux de *deckbuilding*.
3. Les jeux de figurine, mettant en scène des combats entre des armées de figurines placées sur un plateau de jeu, où chaque joueur dirige l'une des armées en présence et tente de remporter la victoire selon des objectifs prédéfinis.

### ***Mandat du comité***

1. Offrir du divertissement à la communauté de l'UQAM.
2. Initier les étudiants et étudiantes intéressés aux jeux de rôle et aux jeux de société.
3. Permettre à la communauté de l'UQAM d'essayer et de découvrir de nouveaux jeux.

4. Organiser des activités de divertissement social pour les membres de la communauté de l'UQAM.
5. Faciliter les rencontres entre les amateurs/amatrices de jeux de table qui désirent jouer en groupe.

### ***Procédures du comité***

1. Tous les membres de l'AESS peuvent devenir membres du comité. Les activités du comité sont ouvertes à tous les étudiants/étudiantes de l'UQAM.
2. Le quorum du comité est de quatre personnes, dont au moins les trois quarts doivent être membres de l'AESS.
3. Au moins une fois par session, le comité se réunit en Conseil de Gestion, pour lequel un procès-verbal sera écrit et remis à l'AESS.
4. Le budget du comité sera utilisé pour:
  - a) l'achat et la location de jeux de société et pour l'achat de matériel pour les jeux de rôle. Ces jeux seront disponibles pour tous les membres de l'AESS;
  - b) organiser des activités en lien avec l'offre de service du comité. Ces activités seront ouvertes à tous les étudiants/étudiantes de l'UQAM;
  - c) acheter du matériel d'ameublement servant à entreposer les jeux de façon sécuritaire.
5. Les dépenses seront faites selon les choix des membres du comité et un inventaire des achats du comité sera maintenu.
6. La charte actuelle et ses versions précédentes, l'inventaire actuel et ses versions précédentes ainsi que les procès-verbaux de tous les conseils de gestion seront accessibles aux membres du comité dans un but de transparence.

### ***Membres du comité***

1. Les membres externes sont des étudiants/étudiantes de l'UQAM qui ne sont pas membres de l'AESS. Les membres externes peuvent participer à toutes les activités du comité mais n'ont pas de pouvoir décisionnel sur le budget du comité. Un membre externe peut être voté membre du comité en Conseil de Gestion, nécessitant l'appui d'au moins deux tiers des membres présents.
2. Les membres du comité ont tous et toutes un droit de vote lors des Conseil de Gestion et des décisions budgétaires. Au moins trois quart des membres du comité doivent être membre de l'AESS.
3. Jusqu'à cinq responsables peuvent être votés par les membres du comité. Les responsables auront accès aux clés pour ouvrir le local du comité et les armoires à jeux.